



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique agricole

Question écrite n° 49352

### Texte de la question

M Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le fait que le projet de loi de finances pour 1992 confirme que le Gouvernement ne place pas l'agriculture parmi les secteurs prioritaires de sa politique économique. Les organisations agricoles sont unanimes à déplorer que le Gouvernement n'a pas la volonté et ne se donne pas les moyens de mettre en place une nouvelle politique agricole qui permettrait, notamment, de préparer l'avenir en mobilisant les moyens nécessaires à la modernisation des exploitations. Les mesures ponctuelles ou les plans d'urgence qui se succèdent sont la preuve que le Gouvernement agit au coup par coup, pare au plus pressé, mais n'a pas de politique globale cohérente qui seule serait de nature à redonner confiance au monde agricole. Aujourd'hui la France agricole se vide et se révolte parce qu'elle se sent exclue des temps modernes. Les agriculteurs veulent vivre, pour reprendre l'appel lancé récemment par le président de la FNSEA Il faut que le Gouvernement prenne le temps d'écouter les agriculteurs, de faire avec eux le point des problèmes et d'être attentif à leurs propositions. Dans cette optique, le rétablissement de la conférence annuelle agricole pourrait être l'occasion d'élaborer avec les organisations syndicales et professionnelles un plan ambitieux de restructuration de l'agriculture permettant de redonner aux exploitants des perspectives d'avenir. Il lui demande s'il entend prendre une initiative allant dans ce sens.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est très conscient des difficultés auxquelles sont confrontés bon nombre d'agriculteurs. Elles résultent, en grande partie, de l'inadaptation des règles de la politique agricole commune (PAC), instituées il y a trente ans, à la réalité de l'agriculture européenne et mondiale d'aujourd'hui. C'est pourquoi le Gouvernement fait de la réforme de la PAC un axe essentiel de son action dans les prochains mois, à côté des mesures nationales d'adaptation des exploitations qu'il cherchera à promouvoir. Elle se concrétisera, au niveau national, par la mise en œuvre des moyens juridiques, économiques, fiscaux permettant aux exploitations agricoles d'affronter dans les meilleures conditions la compétition sur les marchés communautaires et les marchés tiers, ainsi que par des mesures d'accompagnement au bénéfice des agriculteurs devant affronter les situations les plus difficiles. Au niveau communautaire, l'issue de la négociation sur la PAC a permis d'obtenir un accord équilibré préservant les acquis de cette politique et assurant un développement durable de notre agriculture. Cette réforme permettra de maintenir le revenu des agriculteurs ; au niveau international, le Gouvernement continuera la négociation du GATT sur des bases qui préservent les options fondamentales de la PAC, dont principalement la préférence communautaire. Toute cette politique fait l'objet d'une large concertation avec les organisations professionnelles agricoles et d'un dialogue permanent avec les parties concernées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Moyne-Bressand Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49352

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture et forêt  
**Ministère attributaire** : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 novembre 1991, page 4481